

"Et vivre, c'est ne pas se résigner" (Albert Camus)

Caen, le 4 novembre 2014

Liminaire : CAPL Liste d'aptitude de C en B du 4 novembre 2014 :

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la Liste d'aptitude de C en B pour l'année 2015.

Cette année encore, la baisse du nombre de postulants de la filière Gestion publique continue. Pour mémoire, 116 postulants pour 2010, 102 pour 2011, 134 pour 2012, 69 pour 2013, 40 pour 2014 et 30 seulement pour 2015. Pour la filière fiscale, le nombre diminue aussi avec 32 postulants cette année contre 39 l'an passé.

Depuis 2013, tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participent au mouvement général de mutations de septembre, quelle que soit leur filière d'origine et **Les représentants FO-DGFIP** n'auront de cesse de le dénoncer.

La liste parue sur Ulysse, laisse présager une nouvelle baisse des potentialités. Cette publication avant la tenue des CAPL, que les représentants FO-DGFIP dénoncent n'a pour seul but que de figer les possibilités d'intervention des organisations syndicales, et de Force ouvrière principalement, seul syndicat à défendre la liste d'aptitude comme moyen de promotion sociale.

Le syndicat FO-DGFIP a déjà communiqué sur ce sujet les années passées comme il a inlassablement porté la revendication du maintien dans le département d'origine pour les promus de C en B, maintien largement connu sous le vocable "**droit au retour**" !

FO-DGFIP a été la seule organisation syndicale à **constamment** exiger le maintien de ce dispositif existant dans la Filière Gestion Publique et obtenu par elle lors du conflit de 1989 et à demander son extension aux agents de la Filière Fiscale.

Avec le soutien d'autres Organisations Syndicales, La Direction Générale des Finances Publiques est restée sourde à cette revendication préférant, par manque d'imagination et surtout manque d'ambition, mettre en place un système dont la rigidité fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales difficiles et la vacance d'emploi qui accentue la dégradation des conditions de travail.

5 SCRUTINS
EN CAPL,
AU CTL,
EN CAPN,
AUX CCP,
AU CTM

LE 4 DÉCEMBRE
**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

**VOTRE VOIX
PEUT TOUT
CHANGER**

5 SCRUTINS
EN CAPL,
AU CTL,
EN CAPN,
AUX CCP,
AU CTM

En effet, dès lors qu'un agent de catégorie C, promu B, participe au mouvement de mutation des B, son emploi en catégorie C est libéré et pourvu par mutation. En cas de refus, la seule solution retenue par l'administration est le reversement ALD en catégorie C du département. Tout est donc mis en œuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire.

Nous n'osons pas imaginer que l'administration profite de la nette diminution des possibilités offertes par le plan de qualification pour dissuader de postuler un nombre toujours croissant d'agents.

Les représentants FO-DGFiP dénoncent la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation. Ils dénoncent une volonté de l'administration de réduire le coût salarial et, en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, d'afficher un taux de satisfaction plus élevé.

La Direction Générale des Finances Publiques s'inscrit-elle toujours dans le protocole pour la réduction des inégalités homme/femme lorsque dans le même temps elle met en place des dispositions la rendant impossible ? Comment notre administration assure-t-elle désormais l'égalité de traitement à une mère de famille ou à une épouse, candidate à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsque celle-ci n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération ridiculement peu élevé et des frais de double résidence ? Comment certaines organisations syndicales peuvent-elles cautionner cela ?

FO-DGFiP revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours internes ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.

En cohérence avec leurs revendications pour de plus grandes possibilités de promotion, **les représentants FO-DGFiP** défendront les dossiers des candidats, qu'ils soient classés par l'administration "excellents", "très bons" ou "à revoir".

5 SCRUTINS

EN CAPL,
AU CTL,
EN CAPN,
AUX CCP,
AU CTM

LE 4 DÉCEMBRE
**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

**VOTRE VOIX
PEUT TOUT
CHANGER**

5 SCRUTINS

EN CAPL,
AU CTL,
EN CAPN,
AUX CCP,
AU CTM